

avril dernier. Notre Saint Père le Pape Léon XIII, fidèle à son devoir et aux traditions du Siège Apostolique, a exposé les très graves raisons pour lesquelles ces sociétés doivent être en horreur aux enfants de l'Eglise.

L'apôtre Saint Paul (Eph. 5, 8.) recommande aux chrétiens de vivre comme des enfants de lumière : *ut filii lucis ambuletis*. Le secret profond et inviolable dont la franc-maçonnerie s'enveloppe est déjà par lui-même une preuve de la perversité de ses desseins, car le bien ne craint pas la lumière. Et cela est vrai même dans le cas où la promesse du secret n'est pas confirmée par serment.

La franc-maçonnerie exige de ses adeptes une obéissance aveugle et absolue aux ordres de ses chefs, en sorte que ceux qui sont assez imprudents pour s'enrôler dans ses rangs, en deviennent les esclaves et courent le danger de perdre la vie en cas de désobéissance. C'est donc une folie que d'y entrer ; c'est un devoir d'en sortir au plus vite.

Elle fait profession de n'exclure de son sein aucune religion et de n'en reconnaître aucune ; l'enfant de l'Eglise qui entre dans cette société est donc exposé à entendre l'éloge et à prendre part à l'habitude de cette indifférence religieuse qui offre plus de danger qu'une hostilité ouverte capable de provoquer des soupçons et des remords.

Cette indifférence n'est elle-même qu'un premier pas vers un abîme plus profond.

L'âme humaine, créée à l'image de Dieu et appelée à un bonheur parfait, ne peut se dispenser d'avoir une religion. L'indifférentisme l'incline à se faire une religion à son gré, selon les bornes étroites de son intelligence et surtout conforme aux vils penchants d'un cœur enclin au mal dès sa jeunesse (Gen. 8, 21.) par suite du péché originel. L'orgueil, le commencement de tout péché, *initium omnis peccati*, (Ecc. 10, 15.) comme le dit l'Esprit Saint, l'orgueil fait rejeter toute révélation divine ; la concupiscence abhorre toute morale qui la gêne et, sous prétexte de liberté, veut s'affranchir de toute loi divine et humaine. L'existence d'un Dieu infiniment saint et puissant ; la spiritualité et l'immortalité de l'âme ; la sainteté et l'indissolubilité du mariage ; les droits les plus évidents de l'Eglise ; les principes fondamentaux de la famille et de la société ; tout est méconnu, nié, foulé aux pieds, et il ne reste plus aux passions les plus dangereuses d'autres freins que la crainte d'un châtimement temporel, auquel les coupables ont toujours l'espoir et trop souvent la chance d'échapper.

Tel est, N. T. C. F., le tableau que l'Encyclique nous trace de ce naturalisme auquel arrivent par degrés les francs-maçons les plus avancés. Ce qui se passe aujourd'hui en Europe en est une preuve évidente.

Le Souverain Pontife reconnaît que parmi les francs-maçons il y en a un bon nombre qui n'en sont pas encore rendus à ce degré de perversité et qui reculeraient d'horreur s'ils connaissaient combien rigoureusement ces épouvantables conséquences découlent des principes fondamentaux de la franc-maçonnerie.

Ce qui les trompe et les aveugle c'est cette apparence séduisante de l'union fraternelle qu'elle propose et invoque comme étant le but unique et le fruit de l'association : ce sont ces secours mutuels que les membres se prêtent les uns aux autres quand ils se sont reconnus au moyen de signes mystérieux qu'ils croient à tort être l'unique secret de la société, tandis que les vrais secrets ne sont révélés qu'à ceux dont les principes anti-religieux et anti-sociaux sont parfaitement connus.

Mais, N. T. C. F., ne vous laissez pas prendre à ce piège si adroitement et si perfidement déguisé pour captiver des âmes sans défiance, dont les suffrages et les contributions servent à augmenter les forces et les ressources de chefs inconnus qui conspirent dans l'ombre pour renverser l'Eglise et bouleverser la société chrétienne. Dieu est charité, dit l'apôtre bien-aimé, (1 Jean, 4, 16) *Deus charitas est* ; voilà pourquoi la franc-maçonnerie cherche à se couvrir du manteau de cette vertu sublime qui, comme Dieu, ne connaît pas d'acceptation de personne. Les sociétés secrètes se trahissent elles-mêmes en bornant leurs secours et leurs amours à leurs adeptes, quand toutefois il reste quelque ressource après ce qui a été employé à l'accomplissement de leurs œuvres de ténèbres.

Encore une fois, N. T. C. F., ne vous laissez pas prendre à ce piège si adroitement et si perfidement déguisé.

Obéissez à la voix de l'Eglise, qui, comme une tendre mère toujours inquiète sur les dangers que peuvent courir ses enfants, vous défend sous peine d'excommunication de vous enrôler dans les sociétés secrètes et ordonne à ceux qui ont ou cette imprudence et ce malheur, de s'en retirer au plus vite.

Dieu merci, le nombre des catholiques du Canada qui ont désobéi à l'Eglise en cette matière, est très petit. N'y en eût-il qu'un seul, le danger auquel se trouve exposée cette pauvre âme devrait nous faire verser des larmes avec des prières pour sa conversion : le même sentiment doit nous animer tous à prier aussi pour la conversion de ceux qui font véritablement l'œuvre de la franc-maçonnerie en accusant faussement leurs frères et même des membres du clergé d'être les adeptes des sociétés secrètes. Ces atroces calomnies propagées jusqu'en Europe et à Rome même, ne trompent que ceux qui ne connaissent pas combien les catholiques de notre province, et de l'archidiocèse en particulier, sont attachés à leur foi et fidèles à mettre en pratique l'enseignement de l'Eglise.

Au lieu de nous déchirer et de nous désoler ainsi sur des questions de nombre, soyons plutôt d'accord pour conjurer un danger commun.

La franc-maçonnerie cherche partout à enrôler les jeunes gens et les ouvriers, les uns par l'appât de la curiosité, les autres par l'espoir d'un secours dont nous avons signalé le véritable but. Dans la famille chrétienne et dans l'école il faut donc de bonne heure prémunir la jeunesse à quelque rang de la société qu'elle appartienne, contre ces tentatives dangereuses.

Du haut de la chaire et dans la direction des âmes, les pasteurs doivent rappeler aux fidèles les défenses de l'Eglise, les vérités attaquées par les sociétés secrètes, et encourager les pieuses associations telles que les congrégations de l'Archiconfrérie de la Sainte Vierge, la société de Saint Vincent de Paul, le Tiers Ordre de S. François, le scapulaire, le saint rosaire, la communion réparatrice, l'apostolat de la prière et autres du même genre. Il sera bon de rappeler de temps en temps aux fidèles que selon notre premier concile, tenu en 1851, aucun confesseur ne peut absoudre les francs-maçons qui refusent ou négligent de renoncer à la franc-maçonnerie.

Une instruction donnée, le 10 mai dernier, par le Saint Office, en nous suggérant ces moyens, nous apprend que Notre Saint Père le Pape, voulant autant que possible favoriser la conversion des franc-maçons, accorde pendant un an à tous les confesseurs approuvés par l'Ordinaire le pouvoir d'absoudre des censures et de reconcilier à l'Eglise ceux qui étant inégalement contrits de leur faute, abandonneraient la franc-maçonnerie. Prions afin que tous se montrent fidèles à la grâce qui leur est offerte et s'empressent d'en profiter.

(Ce pouvoir commence aujourd'hui et finira à minuit entre le 28 et le 29 juin 1885, car il est accordé pour un an à compter du jour de la promulgation de l'encyclique " dans chaque diocèse. ")

Suivant cette même instruction, le Souverain Pontife désire que dans cet espace de temps les fidèles soient appelés à faire une retraite ou au moins quelques jours d'exercices publics, où, tout en méditant pour leur propre compte les vérités éternelles, ils se feront un devoir de prier et de communier pour la conversion des catholiques enrôlés dans les sociétés secrètes et imploreront la protection du ciel sur l'Eglise et sur son Chef, aujourd'hui exposés à une si furieuse tempête.

(MM. les curés pourraient consacrer à cette fin quelques jours des mois de St Joseph, de la Sainte Vierge, du Sacré Cœur, de Sainte Anne, ou de novembre, en y donnant une solennité particulière. Dans tous les exercices publics de ces différents mois on pourrait aussi faire une prière spéciale à cette intention.)

Les écrivains catholiques rendront aussi un grand service à la cause commune en exposant les enseignements du Saint Siège, les périls qui courent l'Eglise et la société chrétienne. Mais pour que leur travail soit béni de Dieu, il faut, comme le dit l'Instruction du Saint Office, qu'ils combattent sous la conduite de leurs évêques—*episcopis ducebantur*.—Il faut qu'ils évitent toute exagération, toute accusation qui n'est propre qu'à affaiblir les forces catholiques en les divisant par d'amères récriminations et en suscitant des discussions où la charité est sacrifiée sans aucun profit pour la cause commune.

Tous doivent se persuader que le meilleur moyen de ramener au bercail une pauvre brebis égarée n'est pas de monter sur les toits pour la décrier, mais d'avertir en toute charité et en toute confiance ceux que l'autorité et la grâce de leur ministère peuvent mettre en état de remédier au mal.

Bien coupables sont ceux qui accusent témérairement et qui font circuler la colonne à l'aide d'un secret perfide, que l'on reçoit et que l'on transmet sans remords.

Onto les sociétés secrètes proprement dites, dans lesquelles on conspire contre l'Eglise et l'Etat, avec promesse du secret confirmée ou non par serment, il y en a d'autres qu'il faut